



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Cinquième réunion

Genève, 11 et 12 octobre 2012


Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé sur sa cinquième réunion

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–9 | 3 |
| A. Participation..... | 2–7 | 3 |
| B. Questions d'organisation | 8–9 | 3 |
| II. Adoption de l'ordre du jour..... | 10 | 4 |
| III. État d'avancement du processus de ratification | 11 | 4 |
| IV. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole..... | 12–19 | 4 |
| V. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention | 20–24 | 6 |
| VI. Questions transversales: petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement | 25–32 | 7 |
| VII. Procédure de contrôle du respect des dispositions | 33–35 | 8 |
| VIII. Mécanisme de facilitation des projets | 36–38 | 8 |
| IX. Séance de débat thématique: le Protocole sur l'eau et la santé dans la perspective d'une économie verte. | 39–45 | 9 |

GE.13-21412 (EXT)

1321412

Merci de recycler 



| | | | |
|-------|---|-------|----|
| X. | Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public | 46-49 | 11 |
| XI. | Promotion du Protocole et activités de sensibilisation | 50-53 | 12 |
| XII. | Accès équitable | 54-59 | 12 |
| XIII. | Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole | 60-63 | 13 |
| XIV. | Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole | 64-70 | 14 |
| XV. | Application du programme de travail pour 2011-2013, perspectives en la matière et travaux futurs au titre du Protocole au-delà de 2013 | 71-75 | 15 |
| XVI. | Date et lieu de la sixième réunion | 76-77 | 16 |
| XVII. | Clôture de la réunion | 78 | 16 |

I. Introduction

1. La cinquième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé s'est tenue les 11 et 12 octobre 2012 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion les représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. L'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau/le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Institut d'hygiène et de santé publique de l'Université de Bonn) étaient également représentés.

4. Des représentants du Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont aussi pris part à la réunion.

5. Ont participé à la réunion les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes: Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement, Centre international de recherche environnementale, MAMA-86, Centre «Cooperation for Sustainable Development» et Eco-TIRAS International Environmental Association for River Keepers, ainsi que Women in Europe for a Common Future (WECF).

6. Des représentants du Committee on Questions of Ecological Policy, Environmental Management and Elimination of the Consequences of the Chernobyl Accident (Comité chargé des questions de politique écologique, de gestion de l'environnement et d'élimination des conséquences de l'accident de Tchernobyl), et de l'entreprise de distribution d'eau Veolia étaient également présents.

7. En outre, sept membres du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) ont assisté à la réunion.

B. Questions d'organisation

8. La réunion a été présidée par M. Kjetil Tveitan (Norvège). Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

9. Le Président a rappelé que la réunion visait notamment à entamer le processus de réflexion sur le futur programme de travail concernant le Protocole sur l'eau et la santé pour 2014-2016, en vue de son adoption par la Réunion des Parties lors de sa troisième session en 2013.

II. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WH/WG.1/2012/1–EUDCE/1206123/3.1/2012/1.

III. État d'avancement du processus de ratification

11. Le Président a fait observer que le nombre de Parties au Protocole sur l'eau et la santé était demeuré inchangé, soit 25 États. Le représentant de la Serbie a informé le Groupe de travail de l'avancement du processus d'adhésion de son pays au Protocole.

IV. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole

12. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports a informé le Groupe de travail des activités et progrès réalisés par l'Équipe spéciale et a présenté les conclusions de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale (Bratislava, 10 et 11 mai 2012).

13. Lors de sa cinquième réunion, l'Équipe spéciale avait examiné les progrès accomplis en matière de définition des objectifs et des dates butoirs, ainsi que les défis particuliers rencontrés par les Parties, notamment pour ce qui est de la réalisation des objectifs. En ce qui concerne les progrès accomplis, un certain nombre de Parties avaient annoncé qu'elles avaient officiellement adopté leurs objectifs et dates butoirs. À l'occasion de l'échange sur les pratiques nationales, les participants à la réunion de l'Équipe spéciale avaient souligné qu'il convenait d'articuler les objectifs autour des priorités des pays, appelant ainsi à une stratégie réaliste d'élaboration, étape par étape. De plus, ils avaient fait état de certains défis liés à la mise en œuvre du Protocole, notamment le volume considérable de ressources financières nécessaire pour moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des évolutions positives avaient également été mentionnées, par exemple en ce qui concerne l'élaboration de plans relatifs à la sécurité sanitaire de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre des mesures à l'échelle locale. Enfin, l'Équipe spéciale avait décidé d'axer ses travaux futurs sur l'appui fourni aux Parties pour la préparation des rapports récapitulatifs nationaux s'inscrivant dans le cadre du deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole. Il s'agissait d'étudier les modalités permettant de définir et de relever des défis communs en matière d'établissement de rapports, ainsi que de trouver les moyens de promouvoir la coopération intersectorielle pour y faire face.

14. Au cours du débat qui a suivi, un représentant de la Roumanie a affirmé que son pays était en train de finaliser le processus de définition des objectifs. Par ailleurs, un représentant de la Géorgie a expliqué que son pays avait mis au point des projets d'objectifs et espérait que le processus d'adoption nationale débiterait incessamment. La République de Moldova a signalé le lancement d'un projet relatif au respect des objectifs et dates butoirs fixés en 2010, avec le concours de la Direction suisse du développement et de la coopération et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU.

15. Le secrétariat de la CEE a fourni des informations sur les résultats du deuxième atelier sous-régional sur l'eau et la santé, consacré principalement aux pays d'Europe centrale et organisé à Bratislava, les 8 et 9 mai 2012. L'atelier s'était avéré particulièrement utile pour les pays ayant un contexte similaire, mais se trouvant à des stades différents de la mise en œuvre du Protocole, qui avaient pu partager le fruit de leurs expériences. À titre d'exemple, la Hongrie et la Slovaquie avaient déjà déterminé et révisé leurs objectifs, la

Roumanie s'attachait à élaborer les siens et la Slovénie n'était pas encore Partie au Protocole. L'atelier avait aussi permis d'examiner les défis communs en matière de coopération intersectorielle et de relations entre les dispositions du Protocole et la législation pertinente de l'Union européenne. En outre, les participants ont pu y débattre de questions telles que les systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle, l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement ainsi que la participation du public.

16. Le Président du Groupe de travail a reconnu l'utilité de tels ateliers régionaux et fait observer que la Norvège accueillerait le prochain atelier pour les pays nordiques et baltes, les 7 et 8 novembre 2012 à Oslo. Le secrétariat a également communiqué des informations sur deux ateliers supplémentaires – pour le Caucase et l'Asie centrale – programmés en 2013 et organisés avec le soutien financier de la Finlande.

17. Le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (OMS/Europe) a informé le Groupe de travail des évolutions dans le cadre du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en particulier le lancement du rapport sur le Programme en mars 2012 et le processus en cours visant à définir de potentiels objectifs et indicateurs relatifs à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, compte tenu des objectifs du développement durable au-delà de 2015. À cette fin, quatre groupes de travail avaient été établis. Ils mettaient respectivement l'accent sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène et l'équité ainsi que la non-discrimination et étaient chargés d'orienter l'élaboration d'objectifs envisageables pour l'après-2015, tout en cherchant des moyens de prendre en compte les aspects relatifs aux droits de l'homme. Un processus en ligne visant à recueillir les commentaires d'États membres de l'ONU et d'experts concernant les projets d'objectifs et d'indicateurs avait été lancé et la deuxième consultation était actuellement menée. Une réunion commune des quatre groupes de travail avait été programmée en décembre 2012 afin de proposer un ensemble d'indicateurs et d'objectifs de surveillance pour l'après-2015, en vue d'en débattre lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013. De plus, le secrétariat a remercié les États membres de la CEE qui avaient apporté leur contribution à l'élaboration du deuxième rapport GLAAS (Analyse et évaluation mondiale de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable) et a encouragé les pays à contribuer à cette évaluation mondiale.

18. Le secrétariat de la CEE a présenté les modalités du deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole en vue de la troisième session de la Réunion des Parties en 2013. En particulier, le secrétariat a rappelé que les rapports récapitulatifs nationaux devaient être soumis conformément aux directives et au modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs¹ adoptés lors de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole, et a informé les représentants du calendrier de l'exercice d'établissement de rapports. Conformément aux directives, la date limite de remise des rapports récapitulatifs avait été fixée au 29 avril 2013. Pour aider les Parties à élaborer leurs rapports récapitulatifs, il avait été convenu d'organiser un atelier sur l'établissement de rapports juste avant la sixième réunion de l'Équipe spéciale sur l'établissement des objectifs et des rapports, qui se tiendrait en février 2013.

19. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat conjoint d'adresser une communication officielle aux Parties et non-Parties concernant le deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole.

¹ Voir ECE/MP.WH/2010/L.5–EUDHP/1003944/4.2/1/7.

V. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

20. Le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a informé le Groupe de travail d'une offre formulée par la Fédération de Russie, proposant d'accueillir une réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau (Équipe spéciale de la surveillance). Il a néanmoins souligné que des ressources supplémentaires devraient être mobilisées pour couvrir les frais de voyage des participants issus des pays ayant droit à une aide financière et a sollicité les conseils du Groupe de travail quant aux solutions envisageables. Le Groupe de travail et le secrétariat ont remercié la Fédération de Russie qui s'était déclarée prête à accueillir la réunion de l'Équipe spéciale à Moscou. Le Président a rappelé que cette réunion était importante et a encouragé les pays à soutenir son organisation, notamment en contribuant aux frais de voyage ou en accueillant la réunion.

21. Le Groupe de travail a chargé le Bureau d'entreprendre les démarches nécessaires pour organiser la réunion avec l'appui du secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS.

22. Le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a informé les participants d'un projet en cours visant à promouvoir l'élaboration et la gestion de systèmes de surveillance complexes dans différents domaines, comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole. Le projet a pour but de saisir les données actuellement disponibles concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement afin de les associer au système de rapports existant sur les maladies liées à l'eau et d'actualiser le concept de l'Atlas de l'eau et de la santé de la Région européenne de l'OMS. Le secrétariat a fait remarquer qu'il fallait continuer de gérer et d'élargir l'Atlas, en s'appuyant sur les indicateurs de surveillance au-delà de 2015, et a insisté sur le fait que le contrôle de la distribution de l'eau et de l'assainissement pouvait constituer un domaine d'activité intersectoriel au titre du Protocole. Le représentant du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques de l'Université de Bonn a présenté des propositions de révision relatives à la portée et la conception de l'Atlas, ainsi qu'aux prochaines étapes de son développement. Il a aussi vivement encouragé les pays à apporter des contributions supplémentaires à l'élargissement de l'Atlas.

23. Le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a informé les participants des conclusions d'une réunion technique de lutte contre les helminthiases, qui s'était tenue à Bonn les 12 et 13 septembre 2012 et avait été consacrée à un plan d'évaluation par pays portant sur les géohelminthes ou «helminthes transmises par le sol» et aux premières mesures prises pour élaborer un plan d'action stratégique relatif à la surveillance et la prévention des infections chez les enfants d'âge scolaire et préscolaire qui vivent dans la Région européenne de l'OMS. Le Président de l'Équipe spéciale de la surveillance a indiqué que les pays avaient des besoins différents, a rappelé que le Protocole mettait notamment l'accent sur l'intégration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour ce qui est de la surveillance et de la prévention des infections, et a souligné que le traitement était inefficace en l'absence de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pérennes et sûrs.

24. Le Groupe de travail a reconnu la pertinence de l'Atlas et des mesures de traitement et de prévention contre les vers parasites, et a pris note des synergies qui pourraient être mises en œuvre avec les activités menées au titre du Protocole, en particulier s'agissant de l'établissement des objectifs et des rapports. Selon lui, ces domaines devraient être pris en compte au moment d'élaborer le prochain programme de travail du Protocole.

VI. Questions transversales: petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement

25. Le représentant de l'Allemagne, l'un des trois chefs de file – avec la République tchèque et l'ONG WECF – pour les petits systèmes d'approvisionnement en eau et l'assainissement a informé le Groupe de travail des travaux effectués depuis la deuxième session de la Réunion des Parties et des projets futurs dans ce domaine d'activité. Il a présenté le questionnaire en la matière, qui avait été distribué en juin 2012 par l'intermédiaire des bureaux de pays de l'OMS, et a invité les pays qui ne l'avaient pas déjà fait à soumettre leurs observations avant le 31 octobre 2012. Les résultats de l'analyse du questionnaire, qui devrait s'achever d'ici la mi-2013, apporteraient une importante contribution à l'élaboration d'un document d'orientation concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau et l'assainissement. Le document d'orientation porterait essentiellement sur les règlements en vigueur dans les pays, les mécanismes financiers qui permettraient d'aider les exploitants des petits systèmes en question, la planification de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et la promotion des objectifs fixés dans ce domaine thématique. Les pays ont été invités à fournir des exemples de cas concrets aux fins de l'élaboration du document d'orientation.

26. Notant que dans l'ensemble, les travaux réalisés dans le domaine de travail à l'étude avaient progressé moins rapidement que prévu, le représentant de l'Allemagne a ajouté que les Parties chefs de file s'attacheraient à intensifier leurs efforts communs et à organiser la prochaine réunion du groupe d'experts en vue de mettre au point le projet de document d'orientation avant la sixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, en fonction des fonds disponibles. Il a souligné que les travaux actuels sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et l'assainissement s'appuyaient sur les travaux accomplis par l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports et sur les activités en cours concernant l'accès équitable.

27. Le représentant de l'Allemagne a signalé en outre que deux projets de terrain entrepris au Tadjikistan et en Géorgie en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS avaient été menés à bien et qu'un document d'orientation intitulé *Water Safety Planning for Small Community Water Supplies* (Planification de la sécurité de l'eau pour les petits systèmes locaux d'approvisionnement en eau) avait été publié et traduit en russe avec le soutien financier de l'Allemagne. Le représentant de l'ONG WECF a rendu compte de l'état d'avancement d'un projet de terrain en Bulgarie, de l'établissement d'un guide d'application d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de la mise au point d'un programme de formation sur les mesures à prendre au niveau local pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau.

28. Le représentant de l'Allemagne a également présenté les dispositions envisageables en vue de convoquer en 2013 une réunion des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sous les auspices conjoints du Réseau international de systèmes d'approvisionnement en eau des petites communautés (ISCWSN) de l'OMS et du Protocole sur l'eau et la santé. Les Parties chefs de file avaient étudié les possibilités d'accueil de la réunion et les pays de la région avaient été invités à envisager d'accueillir la réunion.

29. Par ailleurs, le représentant de l'Allemagne s'est félicité des possibilités de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en matière de partenariats d'entreprises de distribution de l'eau et a mis en relief à cet égard la nécessité d'étudier une éventuelle collaboration avec l'Union européenne et d'examiner des approches nouvelles de surveillance des maladies transmises par les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

30. Le représentant d'ONU-Habitat a présenté les principales caractéristiques d'une initiative ONU-Habitat qui favorisait l'instauration de partenariats entre les entreprises de distribution d'eau de différents pays. ONU-Habitat souhaitait s'associer aux activités menées en application du Protocole dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, éventuellement en facilitant le jumelage de projets sur la planification de la salubrité de l'eau assurée par le biais de plateformes régionales existantes.

31. Le Groupe de travail a remercié ONU-Habitat de son exposé intéressant, a donné des avis positifs sur l'initiative et l'a accueillie favorablement comme domaine de collaboration éventuel entre le Protocole et ONU-Habitat.

32. Le Groupe de travail a également remercié l'Allemagne, la République tchèque et l'ONG WECF de leur conduite avisée des travaux dans ce domaine d'activité et les a chargés, avec l'aide du secrétariat, d'organiser les travaux futurs et de présenter un avant-projet de document d'orientation pour examen à la prochaine réunion du Groupe de travail, avant de le soumettre à la Réunion des Parties à sa troisième session.

VII. Procédure de contrôle du respect des dispositions

33. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rappelé les modalités et les objectifs du processus de consultation institué par le Comité en 2011, et l'invitation faite aux Parties, dans une lettre adressée en janvier 2012 aux coordonnateurs pour le Protocole, à faire usage de ce processus de consultation, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole. Jusqu'à présent, aucune demande d'assistance n'avait été reçue par le Comité, même si les problèmes de mise en œuvre semblaient très nombreux. Les Parties avaient en outre été invitées à profiter de la proposition de consultation privée avec le Comité d'examen du respect des dispositions durant l'après-midi du 11 octobre 2012; toutefois, aucune des Parties représentées n'avait saisi cette possibilité qui leur était offerte.

34. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a informé le Groupe de travail de certaines mesures complémentaires que le Comité envisageait de prendre pour encourager les Parties à mettre à profit le processus de consultation. En particulier, le Président avait demandé aux ONG de l'ensemble de la région de s'efforcer, au niveau national, de persuader leurs gouvernements respectifs de faire usage du processus de consultation. Il a rappelé que si le processus de consultation était censé être engagé à la demande d'une Partie, dans certaines circonstances le Comité pourrait décider d'inviter officiellement une Partie à le consulter, même si au préalable, rien ne garantissait que la Partie en question répondrait favorablement à son invitation.

35. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a également fait référence au rapport du Comité à la deuxième session de la Réunion des Parties et a mis l'accent sur certaines préoccupations soulevées dans ce rapport et certaines recommandations qui y étaient formulées. Enfin, il a décrit brièvement les principaux aspects qui seraient abordés dans le rapport que le Comité s'apprêtait à présenter à la troisième session de la Réunion des Parties, en faisant observer qu'une partie importante du rapport serait consacrée à un bilan du deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole.

VIII. Mécanisme de facilitation des projets

36. La Présidente du Mécanisme de facilitation des projets a présenté un tour d'horizon des progrès réalisés et des enseignements dégagés depuis la mise en place du Mécanisme. Cinq pays avaient bénéficié d'un appui au titre du Mécanisme et près d'un million de

dollars des États-Unis avait été alloué aux pays bénéficiaires. Le Mécanisme avait permis de faire coïncider harmonieusement les intérêts des pays qui proposaient une assistance avec les priorités et les besoins des pays qui la sollicitent. Les pays bénéficiaires avaient reconnu l'importance de l'assistance émanant des donateurs, non seulement en termes de ressources financières mais aussi en termes d'assistance technique aux fins de la mise en place de capacités nationales pour fixer des objectifs et aborder les questions prioritaires relatives aux petits systèmes d'approvisionnement en eau. Il importait de maintenir un lien étroit avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et les pays qui avaient achevé la définition des objectifs pourraient désormais présenter des projets – principalement pour le développement des infrastructures – à la BERD et solliciter une assistance financière au titre du Fonds pour l'eau. La Présidente a conclu que le Mécanisme de facilitation des projets s'était acquitté de son mandat et avait trouvé des modalités nouvelles pour fournir une assistance internationale au titre du Protocole qu'il fallait à présent examiner et étudier.

37. Le secrétariat d'OMS/Europe a ajouté qu'à l'avenir, les activités d'assistance devraient prendre en compte le rapport coût-efficacité et être ouvertes à l'examen de modalités nouvelles. La BERD ne pouvait pas être le seul acteur à appuyer la réalisation des objectifs, car ceux-ci n'étaient pas uniquement liés aux mesures se rapportant aux infrastructures. Par conséquent, il faudrait concevoir un mécanisme d'aide, s'inscrivant éventuellement dans le financement global du Protocole, qui permettrait d'assurer l'application de l'article 14 de cet instrument.

38. Le Groupe de travail a décidé que le Mécanisme de facilitation des projets avait rempli son mandat et qu'il fallait désormais explorer de nouvelles pistes pour continuer à soutenir les pays. Il a également souligné qu'il convenait de conserver des moyens flexibles pour garantir une assistance mutuelle au titre du Protocole et a recommandé de poursuivre le débat au titre du futur programme de travail et de l'inscrire dans le cadre global du Protocole.

IX. Séance de débat thématique: le Protocole sur l'eau et la santé dans la perspective d'une économie verte

39. Une séance de débat thématique a été organisée dans le cadre de la cinquième réunion afin de déterminer les liens entre le Protocole et une économie verte eu égard aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Cette séance comportait trois phases: une introduction au concept d'économie verte, déterminant certains moyens d'en tenir compte dans le cadre du Protocole; une étude du point de vue du secteur privé dans ce domaine; et une réunion-débat sur la manière dont les objectifs fixés au titre du Protocole pourraient contribuer à rendre l'économie plus verte.

40. Le représentant de l'OCDE a présenté la stratégie de l'OCDE pour une croissance verte et souligné que l'eau en était l'un des aspects prioritaires. Bien que les pays de l'OCDE soient parvenus à dissocier la croissance économique de la consommation en eau au cours des vingt dernières années, l'on estimait que la demande mondiale en eau augmenterait de 55 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2000. Parmi les liens possibles entre les activités au titre de la stratégie de l'OCDE pour une croissance verte et celles entreprises au titre du Protocole, on comptait l'importance accordée au bien-être des êtres humains et à la sauvegarde des écosystèmes et parallèlement, à des mesures rentables et réalisables sur le plan financier pour investir dans des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui assureraient une protection contre des phénomènes météorologiques extrêmes et encourageraient des solutions innovantes et écologiques.

41. Un représentant du secrétariat de la CEE a fait état des liens entre les dispositions du Protocole et une économie verte et a souligné que la prise en compte d'une économie verte pourrait enrichir le processus de définition d'objectifs au titre du Protocole et contribuer à la mise en œuvre de politiques en matière de développement durable dans les États membres. Parallèlement, cela pourrait accroître la visibilité des activités menées au titre du Protocole et, éventuellement, permettre de rassembler des ressources en vue de son application. Le processus de définition des objectifs se trouvant au cœur du Mécanisme du Protocole, le représentant de l'OCDE a, en outre, énuméré certains domaines de la définition des objectifs qui pourraient tenir compte des aspects relatifs à une économie verte et dont la mise en œuvre pourrait favoriser une économie verte. Les Parties devraient davantage tirer profit des possibilités d'échange sur les bonnes pratiques associant une économie verte au Protocole. De plus, les évolutions régionales et mondiales pertinentes y afférentes devraient être examinées de près, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un éventuel objectif pour le développement durable relatif à l'eau.

42. Le représentant de Veolia a présenté le point de vue du secteur privé en citant comme exemple un projet d'approvisionnement en eau en Inde qui s'était traduit par une réduction sensible des pertes d'eau, une plus large couverture de la population et un approvisionnement viable. Certaines idées pour l'adoption de pratiques plus viables de gestion de l'eau ont été avancées, notamment l'examen de la pollution par les métaux lourds, l'introduction d'indicateurs relatifs à l'utilisation durable de l'eau et l'exploitation optimale des ressources locales. Une solution novatrice consistait à envisager la possibilité de récupérer l'énergie provenant du séchage thermique des boues d'épuration.

43. Ces interventions ont été suivies d'une réunion-débat sous la conduite du Président du Groupe de travail et avec la participation des représentants de l'Allemagne, de la Hongrie et de la République de Moldova.

44. La République de Moldova assurait le lien avec l'économie verte en concrétisant les objectifs officiels fixés au titre du Protocole. Par exemple, la modernisation des installations de traitement de l'eau avait permis d'améliorer la qualité de l'eau salubre et d'accroître l'efficacité énergétique des procédés de traitement, tandis que l'introduction de méthodes décentralisées d'assainissement, telles que les toilettes ECOSAN et l'aménagement de marais artificiels s'étaient traduites par une modernisation des méthodes d'assainissement dans les zones rurales. Un autre domaine susceptible de contribuer à l'écologisation de l'économie était l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Le représentant de la Hongrie a fait observer que la réforme des services de distribution d'eau en Hongrie devrait avoir un effet économique positif et préserver des profils de services authentiques tout en veillant au développement durable du secteur. La réforme était liée à l'établissement d'une économie verte parce qu'elle permettait de réaliser des économies d'énergie en adoptant des méthodes plus économiques de fourniture de services, en réduisant le gaspillage d'eau et en prenant en considération les avantages sociaux procurés par un régime tarifaire plus souple. Un représentant de l'Allemagne a mentionné les efforts entrepris dans son pays pour accroître l'efficacité des installations de traitement des eaux usées, qui représentaient actuellement près de 20 % de la consommation d'électricité des municipalités en Allemagne. Différentes méthodes d'économie d'énergie, ainsi que la récupération d'énergie et de nutriments, avaient été testées par le biais de projets pilotes à travers le pays dans le cadre de programmes innovants en matière d'environnement. Au niveau politique, les techniques innovantes de ce type étaient codifiées dans une règle technique dépourvue de caractère obligatoire sur l'analyse de l'énergie consommée par les installations de traitement des eaux usées dans le cadre du règlement sur l'eau applicable à l'échelle nationale.

45. Les intervenants ont conclu que les travaux entrepris au titre du Protocole sur l'eau et la santé dans bon nombre de pays avaient déjà mis en jeu de nombreux aspects de l'économie verte. Ainsi, il était absolument nécessaire de dresser une liste de bonnes pratiques et de s'en inspirer pour définir les objectifs et étendre le champ d'application du Protocole. Du point de vue de l'économie verte, on pourrait accorder un surcroît d'attention à la dimension «santé» du Protocole, tandis que l'amélioration de la santé obtenue par la mise en œuvre des objectifs en vertu du Protocole pourrait être quantifiée et considérée comme une contribution au développement durable des Parties. Le Groupe de travail a décidé d'étudier plus en détail les moyens d'intégrer les considérations relatives à l'économie verte aux travaux entrepris en application du Protocole, dans le contexte de l'élaboration du programme de travail concernant le Protocole pour la période 2014-2016.

X. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

46. La représentante de la Roumanie a rendu compte des résultats de la réunion sur la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement: priorité à l'eau et à la santé (Genève, 6-8 juin 2012), organisée conjointement sous l'égide de l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel créée au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), d'une part, et du Protocole sur l'eau et la santé, d'autre part. À ce propos, deux séries de directives complémentaires étaient préparées en parallèle: le projet de recommandations sur la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus et les directives visant à faire participer le public aux consultations et aux processus décisionnels au titre du Protocole sur l'eau et la santé. Les représentants des pays ont été invités à intégrer le groupe de rédaction à composition non limitée créé pour élaborer ces directives. L'organisation de la prochaine réunion du groupe dépendrait de la disponibilité des fonds. Elle a remercié l'ONG WECF de la coopération qu'il apportait à cette activité.

47. La représentante de l'organisation non gouvernementale Women in Europe for a Common Future (WECF) a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de directives, à l'issue du débat tenu durant la première réunion du groupe de rédaction (8 juin 2012), des séries de contributions apportées par les Parties et non-Parties, et de la deuxième réunion du groupe de rédaction (10 octobre 2012). WECF a communiqué au Groupe de travail des informations sur: a) l'objectif des directives; b) le public cible; c) la structure du document; et d) les difficultés que soulève sa mise au point définitive.

48. Le Groupe de travail a invité les Parties et non-Parties à faire des observations sur le projet de directives et à présenter des études de cas spécifiques qui seraient prises en compte d'ici le 20 novembre 2012. Le Groupe de travail a chargé la Roumanie et WECF, avec le concours du secrétariat, d'organiser les travaux futurs dans le domaine de la participation du public au titre du Protocole et de soumettre un avant-projet de directives sur la participation du public en vue de son examen à sa prochaine réunion, avant de les présenter à la Réunion des Parties à sa troisième session.

49. L'association MAMA-86 a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet concernant la sensibilisation du public aux dispositions de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et du Protocole y relatif sur l'eau et la santé, et le renforcement du rôle des organisations de la société civile dans leur promotion et leur application, mis en œuvre par un réseau d'ONG, qui comprenait l'organisation de réunions de sensibilisation infrarégionales et la préparation d'un bulletin d'information

périodique sur les manifestations relatives à la Convention et au Protocole, ainsi que des questions d'ordre plus général, dans la région paneuropéenne.

XI. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

50. Le Groupe a été informé des efforts réalisés pour promouvoir le Protocole et ses produits, en particulier durant le Sixième Forum mondial sur l'eau tenu à Marseille (France), en mars 2012.

51. Le Groupe de travail a été invité à étudier les possibilités qu'offrirait l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) et le deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole, qui aurait lieu en 2013, en ce qui concerne la promotion du Protocole et l'échange d'informations sur les expériences fructueuses menées dans les pays.

52. Le Groupe de travail a également été informé des mesures prises par l'OMS pour intégrer le Protocole sur l'eau et la santé dans ses différentes activités. Le représentant d'OMS/Europe a signalé que la résolution 64/24 intitulée «Eau potable, assainissement et santé» de l'Assemblée mondiale de la Santé faisait expressément référence au Protocole qui, selon les termes de cette résolution, constituait «un instrument de référence pour une gestion sans risque de l'eau et la protection de la santé humaine». Dans le rapport du Conseil d'administration de l'OMS sur la mise en œuvre de la résolution, le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe avait proposé de créer une plus grande synergie entre le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement et l'analyse et évaluation mondiale de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) réalisée chaque année. Le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a également souligné que le Protocole avait été défini comme base des politiques pour atteindre l'objectif prioritaire régional relatif à l'eau et l'assainissement adopté par les États membres dans le cadre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé.

53. Le Président a mis l'accent sur l'importance de la promotion du Protocole dans diverses instances et à différents niveaux pour renforcer les activités dans le cadre de cet instrument.

XII. Accès équitable

54. Un représentant de la France, partie chef de file pour les activités sur l'accès équitable, a indiqué au Groupe de travail que la publication *Aucun laissé-pour-compte: Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*², lancée en mars 2012 lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, avait été définitivement mise au point. La publication avait également tenu lieu de principale base de discussion aux fins d'une consultation organisée en marge de la réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 3 et 4 juillet 2012). Un autre résultat majeur était la création d'un groupe d'experts chargé de l'élaboration d'une feuille de notes, c'est-à-dire une fiche de notation, sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, outil d'auto-évaluation qui permettrait de suivre l'état de la situation. Le groupe avait tenu sa première réunion à Paris les 27 et 28 septembre 2012.

55. Pour ce qui est des activités à venir dans le domaine de l'accès équitable, le représentant de la France avait informé le Groupe de travail des projets pilotes menés en

² Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.12.II.E.5.

France, au Portugal et en Ukraine pour appliquer et tester la fiche de notation à différentes échelles et dans divers contextes socioéconomiques, des réunions nationales associant plusieurs parties prenantes étant prévues en février 2013. Il a noté que la prochaine réunion du groupe spécial d'experts serait organisée en mai 2013 pour affiner la feuille de notes (fiche de notation). Le Groupe de travail a également été invité à tester cette fiche dans d'autres contextes nationaux et à formuler d'autres recommandations en vue de sa révision.

56. Le représentant de la France a mis en relief les synergies entre les travaux consacrés à la feuille de notes (fiche de notation) et les travaux en cours concernant l'élaboration des objectifs de développement pour l'après-2015, en particulier la réflexion sur les futurs objectifs en matière de développement durable, ainsi qu'avec les travaux du Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement).

57. Le Président a encouragé le Groupe de travail à promouvoir la publication *Aucun laissé-pour-compte* et à l'utiliser à l'échelle nationale et locale.

58. Le Groupe de travail a également été mis au courant des activités qui seraient entreprises dans le cadre du projet portant sur l'équité quant à l'accès économique à l'eau potable et à des moyens d'assainissement adéquats, financé par la France et mis en application par l'OMS. Le projet contribuerait à étendre l'analyse du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (sigle anglais: JMP) concernant l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, par niveau de revenu, avec une ventilation des données pour 60 pays comprenant, entre autres, la Hongrie, la République de Moldova et la Serbie, dans la région européenne. Les objectifs du projet étaient les suivants: a) consolider l'analyse par quintile de la prospérité du JMP et renforcer les synergies avec le Protocole; b) assurer une plus large diffusion de la publication *Aucun laissé -pour-compte*; c) contribuer à l'amélioration de la feuille de notes; et d) intensifier la coordination entre les travaux entrepris au titre du Protocole et ceux du Réseau européen de «villes-santé».

59. Le Groupe de travail a remercié la France de la manière dont elle avait dirigé, en tant que chef de file, les travaux sur l'accès équitable et les progrès réalisés. Il a appelé les Parties et les non-Parties à formuler des observations sur le projet de feuille de notes d'ici le 30 octobre 2012 et a chargé la France, avec le concours du secrétariat, et en étroite coopération avec les pays testant la feuille de notes, de mettre en œuvre les travaux futurs sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement. Le Groupe de travail a prié la France d'établir, avec le concours du secrétariat, un avant-projet de feuille de notes, prenant en considération les résultats préliminaires de l'exercice pilote, pour examen à sa sixième réunion. Il a chargé le secrétariat d'OMS/Europe et du siège de l'OMS de préparer le rapport d'analyse par quintile, de présenter les résultats de l'analyse à sa prochaine réunion et de coordonner cette activité avec la mise en application des projets pilotes concernant la feuille de notes.

XIII. Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole

60. Le Président a informé le Groupe de travail des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre des débats au sein du Bureau pour renforcer les synergies entre les différents domaines d'activité au titre du Protocole, en soulignant que les efforts de cette nature étaient particulièrement importants à la lumière de l'élaboration du nouveau programme de travail et des difficultés que soulève d'ores et déjà le financement des activités entreprises au titre du Protocole.

61. En outre, il a communiqué au Groupe de travail les conclusions de la réunion des présidents des organes de la CEE institués en vertu des accords multilatéraux relatifs à

l'environnement, convoquée à l'initiative du Président de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, pour débattre des synergies envisageables entre les accords. Les Parties ont été invitées à examiner d'autres synergies avec la Convention sur l'eau. Parmi les domaines de coopération éventuels, il y avait lieu de mentionner l'exploitation des données recueillies dans le cadre de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/34) au cours de la fixation d'objectifs au titre du Protocole. Toutefois, cela pourrait s'avérer difficile car aucune Partie n'avait fixé d'objectifs en ce qui concerne les eaux transfrontières. Les autres domaines de coopération pourraient être associés aux travaux sur les éléments centraux connexes «eau-alimentation-énergie-écosystèmes» dans le cadre du programme de travail de la Convention pour 2013-2015.

62. Le Président de l'Équipe spéciale sur l'établissement des objectifs et des rapports a rappelé les efforts déployés pour lier les activités sur la définition des objectifs à d'autres activités entreprises au titre du Protocole, par exemple sur l'accès équitable, et a mis l'accent sur la nécessité de coordonner les activités afin d'éviter les chevauchements. À cet effet, il fallait essentiellement inclure des sessions spécialement consacrées à d'autres activités pertinentes de cette nature dans les réunions de l'Équipe spéciale. D'autres domaines d'activité au sein de l'OMS, telles que la surveillance des maladies et la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, pouvaient être rattachées aux travaux relevant du Protocole. Il convenait d'étudier en concertation avec le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS comment d'autres programmes et activités de l'OMS pourraient contribuer aux travaux entrepris au titre du Protocole.

63. Le Groupe de travail a chargé le Bureau d'intensifier ses travaux sur l'identification de synergies entre les différents domaines d'activité au titre du Protocole, notamment durant le processus de préparation du projet de programme de travail pour 2014-2016, qui devait être soumis au Groupe de travail pour examen à sa prochaine session.

XIV. Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole

64. Le secrétariat commun a présenté une vue d'ensemble de l'état actuel des ressources financières disponibles pour le Protocole au titre du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'OMS-Europe, en s'appuyant sur les contributions perçues, les dépenses encourues et le déficit de financement pour la mise en œuvre du programme de travail. Outre le déficit général de financement, la plupart des contributions étaient allouées à des activités particulières, notamment des projets sur le terrain, ce qui a posé un défi supplémentaire s'agissant de la réalisation des activités principales au titre du Protocole. Moins de 10 % des contributions totales du Fonds de contributions volontaires de l'OMS-Europe étaient réservés à ces activités principales. Le secrétariat de l'OMS-Europe a appelé l'attention sur les efforts qu'il avait consentis pour davantage intégrer les activités au titre du Protocole dans ses différents programmes techniques. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique qui n'étaient pas allouées uniquement à des domaines d'activité spécifiques au titre du Protocole étaient elles aussi très restreintes. De ce fait, certains domaines importants tels que la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public n'avaient bénéficié d'aucun financement. Par ailleurs, le secrétariat commun a mis l'accent sur le fossé considérable entre les fonds nécessaires pour mettre en œuvre l'actuel programme de travail et les contributions reçues, qui s'élevaient à plus d'un million de dollars des États-Unis. Il a ajouté qu'il fallait continuer d'identifier des moyens pérennes et prévisibles de financer le programme de travail du Protocole.

65. Le Président a remercié le secrétariat commun d'avoir recueilli des fonds et d'avoir actualisé le modèle d'établissement de rapports de financement.

66. Le Groupe de travail a mis en exergue l'importance d'un soutien direct et non financier aux activités menées au titre du Protocole et a exprimé sa reconnaissance aux principaux pays donateurs ainsi qu'aux Parties ayant appuyé l'application du programme de travail en organisant des réunions, en prenant en charge une partie des coûts du secrétariat, etc.

67. Le représentant de la Norvège a annoncé que son gouvernement avait récemment versé 30 000 dollars des États-Unis et 10 000 dollars des États-Unis aux fonds de la CEE et de l'OMS-Europe, respectivement.

68. Le représentant de la Suisse a confirmé que son pays continuerait de soutenir les activités de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports en apportant une contribution supplémentaire d'ici la fin de 2012.

69. Le Président a informé les participants des efforts consentis par le Bureau pour rassembler des fonds, en particulier l'étude de possibilités permettant de trouver des donateurs potentiels pour les différents domaines d'activité. Les membres du Groupe de travail ont suggéré d'examiner les moyens de solliciter le concours financier de la Commission européenne. Le représentant d'ONU-Habitat a fait remarquer que son organisme pourrait cofinancer certaines des activités pilotes potentielles, soit en utilisant les fonds disponibles au titre du Protocole, soit en mobilisant des ressources extérieures dans le contexte d'une association éventuelle du Protocole au programme de l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau.

70. Le Groupe de travail a prié le Bureau de poursuivre ses efforts en matière de mobilisation de fonds.

XV. Application du programme de travail pour 2011-2013, perspectives en la matière et travaux futurs au titre du Protocole au-delà de 2013

71. Le secrétariat commun a présenté une vue d'ensemble des progrès réalisés en matière de mise en œuvre de l'actuel programme de travail au titre du Protocole. Le représentant de la CEE a fait observer que l'application n'avait pas été la même dans les différents domaines d'activité, reflétant le financement et les ressources disponibles. Alors que dans certains domaines, tels que l'accès équitable, les progrès avaient dépassé les attentes, dans d'autres, comme la participation du public, du retard avait été pris. La représentante du secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a souligné que dans le contexte des difficultés de fonctionnement de l'Équipe spéciale de la surveillance, les activités futures relatives à la lutte contre les helminthiases et à leur prévention, ainsi qu'à la vaccination contre les rota-virus pourraient offrir l'occasion de recentrer les activités de l'Équipe spéciale sur les maladies liées à l'eau. Elle a également mentionné que la version russe du document d'orientation sur les phénomènes climatiques extrêmes avait été publiée et diffusée mais qu'en raison d'un manque de financement, aucune autre activité n'avait été menée sur la question transversale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en cas de phénomènes climatiques extrêmes et des incidences du changement climatique.

72. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont échangé leurs idées et points de vue sur les domaines prioritaires à prendre en compte dans le prochain programme de travail pour 2014-2016, soulignant l'importance de la concentration des ressources sur les activités les plus demandées par les États et le besoin de conserver les domaines d'activité les plus concluants.

73. En reprenant la discussion sur les activités futures de l'Équipe spéciale de la surveillance, le Groupe de travail a mis en exergue la complémentarité réciproque des deux équipes spéciales au titre du Protocole et a constaté que la réalisation des objectifs inscrits dans le Protocole était inenvisageable sans l'appui du secteur de la santé, où le contrôle et la surveillance jouent un rôle sans cesse plus important. Différents domaines d'activité futurs ont été suggérés pour l'Équipe spéciale, par exemple l'élaboration de directives sur la planification d'urgence, de principes directeurs pour la détection des manifestations épidémiques de maladies liées à l'eau et de directives relatives aux procédures en laboratoire, et l'identification de paramètres clefs pour contrôler la qualité de l'eau potable, en particulier dans les zones rurales.

74. Le Groupe de travail a reconnu que la mise en œuvre inadéquate dans certains domaines du programme de travail s'expliquait principalement par l'insuffisance des fonds attribués. S'appuyant sur ce constat, le Groupe de travail a souligné que le programme de travail pour 2014-2016 devrait être réalisable et réaliste, son but étant de consolider la mise en œuvre du Protocole dans la région. Il a également mis en avant la nécessité d'identifier d'autres synergies, de nouer de nouveaux partenariats ainsi que d'envisager des sources de financement avant d'entamer de nouvelles activités. Par ailleurs, compte tenu des activités variées des différentes unités techniques pertinentes du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, il faudrait identifier des synergies avec leurs activités.

75. Suite à cette discussion, le Groupe du travail a chargé le Bureau, avec l'aide des Parties et organisations chefs de file et du secrétariat commun, d'établir un projet de programme de travail pour 2014-2016 en vue de l'examiner à sa prochaine réunion.

XVI. Date et lieu de la sixième réunion

76. Le Groupe de travail a noté que la prochaine réunion devait en principe se tenir les 4 et 5 juillet 2013 à Genève. Le Groupe de travail a aussi été informé que la prochaine réunion du groupe de rédaction sur la participation du public, à l'origine prévue pour février 2013, avait été annulée par manque de financement et serait éventuellement reportée à début avril 2013 en fonction des moyens financiers disponibles. Le Groupe de travail a également été mis au courant de l'organisation de la prochaine réunion du Comité du respect des dispositions, qui devait au départ avoir lieu en juin 2013. Cette réunion avait été reportée aux 2 et 3 juillet 2013 afin de précéder immédiatement la prochaine réunion du Groupe de travail.

77. Le Groupe de travail a été invité à vérifier régulièrement l'état d'avancement de la planification des différentes réunions sur la page Web du Protocole.

XVII. Clôture de la réunion

78. Le Président a adressé ses remerciements aux participants pour leurs contributions et remercié le secrétariat commun pour la préparation des documents et le service de la réunion, avant de clôturer officiellement la cinquième réunion du Groupe de travail.